# Description : Description : Macintosh HD:private:var:folders:dy:dy7ZkiuDFJKAuHeXiluI3++++TI:-Tmp-:TemporaryItems:ETOILE ROUGE.epsDescription : Description : Macintosh HD:private:var:folders:dy:dy7ZkiuDFJKAuHeXiluI3++++TI:-Tmp-:TemporaryItems:ETOILE ROUGE.epsPour une politique agricole commune favorable aux agriculteurs, aux territoires et à une alimentation durable et de proximité



De leurs valeurs fondées sur un **attachement au territoire**, sur une **dimension humaine de l’agriculture** et sur la valorisation et la préservation de **l’atout environnemental et des ressources naturelles**, il découle que les Parcs encouragent une agriculture (cf. note agriculture) :

* **rémunératrice pour les agriculteurs,** non délocalisable, inventive et diversifiée, productrice de produits du terroir valorisés le plus possible en circuits courts et de proximité en complément des filières longues, elle est proche des consommateurs, affichant un lien fort des produits à leur territoire,
* **génératrice d’emplois** et de qualité de vie pour les agriculteurs et les habitants du territoire,
* **adaptée aux ressources** du terroir et privilégiant l’autonomie des exploitations,
* **participant à l’attractivité** et à la qualité patrimoniale et paysagère du territoire,
* **n’affectant pas la santé** des agriculteurs, des habitants et des consommateurs, l’usage des pesticides étant le plus possible limité,
* **s’appuyant sur la biodiversité** comme facteur de production pérenne et de plus value,
* **économe** en ressources naturelles  et en intrants,
* **favorisant la diversité** génétique et les services environnementaux,
* **privilégiant une complémentarité** entre production végétale et animale
* **et s’inscrivant dans un projet collectif** **et partagé**, rassemblant les acteurs du territoire

S’appuyant sur ces valeurs, les Parcs naturels régionaux souhaitent une **Politique agricole commune qui permette de :**

* initier une transition des systèmes agricoles,
* se nourrir avec des produits de qualité accessibles à tous, issus en majorité d’une agriculture de proximité et peu impactante sur la santé et l’environnement,
* augmenter la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs
* privilégier les systèmes agricoles moins dépendants et moins sensibles aux aléas  (résilience)
* préserver les terres agricoles contre leur artificialisation  et/ leur abandon
* favoriser le renouvellement des générations et l’installation : maintenir les exploitations sur les territoires
* valoriser et préserver les ressources naturelles (eau, sols, air, énergie, biodiversité)
* préserver et/ou améliorer la qualité paysagère des espaces ruraux
* lutter contre le changement climatique et adapter les productions

Aujourd’hui la PAC ne répond que partiellement à ces enjeux. Des **obstacles** empêchent la politique actuelle d’atteindre ces objectifs, parmi lesquels :

* un manque d’adaptation aux contextes socio-économique et environnement local avec une subsidiarité territoriale insuffisante,
* un manque d’approche globale de l’exploitation,
* un manque d’exigence du verdissement et de cohérence entre certaines mesures
* des différences historiques entre agriculteurs,
* une politique favorisant davantage l’exportation plutôt que la production de qualité et la consommation locale,
* une approche individuelle des aides de la PAC plutôt que collective et/ou territoriale,
* des règlements qui ne sont pas adaptés aux petites exploitations (règlements sanitaires inadaptés, exigences d’éligibilité (quantités minimum), non plafonnement et non dégressivité des aides etc.
* la complexité des déclarations soumises souvent à interprétations dans les contrôles,
* une réforme qui arrive sur les territoires sans être rodée et qui se fait souvent dans l’urgence pour les états et les régions.

Une réforme en profondeur est nécessaire. La PAC doit pouvoir s’appuyer sur les territoires de projets tels les Parcs naturels régionaux qui sont de bons outils et une bonne échelle pour mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire de proximité dans une approche collective.

**Comment y parvenir ?**

Pour atteindre les objectifs, il faut orienter les productions sur l’alimentation de qualité et de proximité et sur les coproductions (agromatériaux ou agroénergie) qui ne rentrent pas en concurrence avec les fonctions alimentaires de la production (notion de souveraineté alimentaire territoriale). Atteindre ces objectifs implique aussi la sortie de l’utilisation de pesticides, la réduction des engrais chimiques, une désintensification des systèmes, le retrait progressif des installations industrielles d’élevage et donc la réduction des volumes de lait et de viande, en privilégiant le maintien de l’élevage à l’herbe et extensif. Afin de s’adapter au changement climatique mais également réduire les effets de l’agriculture sur le climat, des recherches et un appui doivent être apportés à une transition agricole progressive et créative.

**Deux étapes pour y parvenir**

**Etape 1 : Une révision à mi-parcours** avec une PAC actuelle qui se prolongera jusqu’en 2022 ou 2023. La révision étant bien entamée, il semble qu’il n’y ait aucune marge de manœuvre pour encore l’influer.

**Une réforme en profondeur qui (quelques idées à creuser) :**

* supprimerait les références historiques,
* soutiendrait l’installation et la transmission de systèmes durables et favorisant une alimentation locale (réinstallation de maraichers etc.),
* rémunèrerait les aménités ou
* soutiendrait une relocalisation de l’alimentation (productions locales, marchés locaux, outils de transformation et de vente de proximité favorisant le mutualisation d’outils collectifs)
* favoriserait l’emploi et les exploitations à taille humaine (plafonnement et dégressivité des aides)
* soutiendrait des projets collectifs sur des territoires de projets qui iraient dans le sens des objectifs de d’agriculture durable et de création de systèmes alimentaires territorialisés (soutien à des structures territoriales candidates sur appels d’offres et possibilité de paiements collectifs, soutien à la structuration de la restauration collective autour d’un approvisionnement local). 🡪 besoin de subsidiarité territoriale
* soutiendrait une approche intégrative de l’agriculture (complémentarité des systèmes d’élevage et de culture par exemple, valorisation de la biodiversité domestique notamment pour réduire l’usage d’intrants et des traitements animaux)
* instaurerait des taxes à l’importation des produits qui concurrencent la production européenne
* réduirait les aides qui favorisent l’exportation
* favoriserait la proximité de la production dans les marchés publics
* informerait mieux le consommateur sur ce qu’il mange : un étiquetage et des informations dématérialisées complémentaire permettant au consommateur d’identifier ce qu’il mange (étiquetage permettant de connaître l’origine et le mode de production des produits)
* accompagnerait la transition agricole vers des systèmes plus durables d’une part et d’autre part soutiendrait les systèmes durables existants par des paiements pour services environnementaux (PSE).

1) Soutien des systèmes durables existants par des paiements pour services environnementaux (PSE)

cela consisterait à rémunérer d’un côté la qualité des services sur le Ier pilier, financer la transition vers des systèmes plus environnementaux de l’autre.  En théorie, le PSE permet de mieux reconnaître et rémunérer les bonnes pratiques, surtout celles en place de longue date . Il s’agit des services rendus par l’agriculture sur l’environnement, la santé, le paysage, le climat, le patrimoine culturel (agriculture biologique, élevage à l’herbe, agroforesterie, agroécologie…),

Système d’évaluation des services : voir du côté de la grille HVE s’il y a des choses dont il est possible de s’inspirer. Voir aussi du côté de la recherche s’il y a des projets à valoriser.

2) Accompagner la transition agricole

Celle-ci pourrait passer par des diagnostics des fermes avec un système de points et des objectifs à atteindre sur la durée de la PAC avec une évaluation à mi-parcours. Pour ceux qui ont atteint un certain niveau ils sont rémunérés via les PSE. Réfléchir à des systèmes de forfaits d’aides à l’exploitation liés à l'emploi, à l'autonomie, à l'écologie, pour éviter les effets pervers des aides à la surface (accès au foncier bloqué, sous-exploitation de surfaces peu productives...). aspects agronomiques, économiques, écologiques, climatiques…Un accompagnement technique qui devrait être pluridisciplinaire et multiacteurs serait nécessaire.